



SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE

1. Pour quel trajet ?

- Valable pour un trajet* simple* entre deux gares* ou points d'arrêt* belges (points frontières* exclus).
- Valable uniquement en service intérieur dans les trains IC, EC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur [sncb.be](https://www.sncb.be)).

2. A quelle date / quel moment ?

Votre supplément est valable pour un trajet simple*, à n'importe quel moment de la journée, à la date indiquée sur le Supplément.

3. Pour qui ?

Pour un chien ou un chat en laisse accompagné.

4. Où l'acheter ?

- Le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE est vendu via les canaux suivants : sur [sncb.be](https://www.sncb.be), via l'app SNCB, aux automates, aux guichets, des partenaires externes.
- Vous pouvez acheter le Supplément maximum un mois à l'avance.

5. Sur quel support ?

Le support diffère en fonction du canal de vente.

- **Sncb.be** : ticket PDF avec code QR ou lié à votre e-ID.
- **App SNCB** : code QR sur smartphone ou tablette.
- **Automates de vente** : ticket papier avec code QR.
- **Guichets** : ticket papier avec code QR.
- **Partenaires externes** : veuillez consulter les conditions de notre partenaire.

6. Utilisation / Itinéraires

- Votre SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE est valable pour un trajet* simple* à la date mentionnée sur celui-ci. Votre trajet doit être effectué avant l'interruption de nuit* du service des trains.



- Ce supplément permet à un chat ou chien en laisse d'effectuer le même voyage que le voyageur accompagnant aux conditions de celui-ci. Les données (gares* de départ et de destination, trajet*, classe, voyage simple ou aller-retour*, date du voyage) doivent être identiques à celles qui figurent sur le ticket du voyageur.
- Un supplément animal domestique est également valable en 1^e classe, si l'accompagnateur de l'animal domestique est en possession d'un titre de transport valable en 1^e classe.
- À l'exception des chiens ou chats tenus en laisse, tout animal doit être enfermé dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant.
- En tant qu'accompagnateur de l'animal, que vous en soyez le propriétaire ou non, vous devez prendre toutes les précautions pour que la présence et le comportement de l'animal ne constitue nullement une nuisance ou un danger pour d'autres voyageurs ou pour le personnel de la SNCB (par son odeur, bruit ou de toute autre façon). Pour les chiens, le port de la muselière n'est pas obligatoire, mais il est recommandé. Si d'autres voyageurs et/ou le personnel de bord estiment que le comportement du chien constitue une nuisance ou un danger, le personnel habilité de la SNCB peut exiger que le voyageur mette une muselière à son chien. Si nécessaire, le personnel habilité de la SNCB peut refuser l'accès de l'animal au train ou attribuer une autre place au voyageur et à son animal durant le voyage, voire les expulser du train.
- Les chiens-guides des aveugles et les chiens d'assistance ne doivent pas porter de muselière.
- Votre animal ne pourra prendre place ni sur la banquette, ni sur la tablette.
- En tant que voyageur responsable, vous pouvez être rendu responsable de tous les dommages occasionnés aux voitures par votre animal.

7. A QUEL PRIX ?

- Vous payez un prix forfaitaire par trajet* simple pour le transport de votre animal domestique en laisse, indépendamment de la distance ou la classe de voyage.
- Afin de connaître le tarif de votre SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE, consultez les Tarifs*.
- Vous ne pouvez pas utiliser d'autre ticket que le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE pour le transport de votre animal.

GRATUIT POUR :

Les petits animaux domestiques dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant pour autant que :

les dimensions du contenant n'excèdent pas 55 cm de long, 30 cm de large et 30 cm de haut

l'animal n'ait pas la possibilité de s'échapper

l'animal n'occupe pas de place assise.

Votre petit animal enfermé est considéré comme du bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagages accompagnés gratuits).

Les chiens servant de guide à un aveugle et les chiens d'assistance

Attention : pour les chiens d'assistance, vous devez pouvoir produire une carte d'accessibilité personnelle délivrée par un centre de formation reconnu. Cette carte doit être validée chaque année par ce centre.

Les chiens du personnel de sécurité de la SNCB



8. Suppléments

Voyager de / vers Brussels Airport - Zaventem

Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.

9. Remboursement

- Vous avez acheté votre supplément au guichet ou à l'automate : Pour le remboursement des tickets complètement inutilisés, adressez-vous au Service Clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet.
Le remboursement est possible :
 - Jusqu'à la veille de la date de validité ;
 - Endéans les 30 minutes après l'achat.
- Votre ticket n'est pas remboursable :
 - Si vous l'avez acquis sur internet, sur l'app SNCB ou sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou éco-chèque ;
 - En cas de vol ou de perte ;
 - S'il a été utilisé.